



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint-Etienne, le 12 juillet 2017

académie  
Lyon

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Loire

## ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

### ARRETE

Division de l'élève

L'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Loire,

Affaire suivie par :  
Cécile JUANICO

*Vu* le code de l'éducation, notamment son article L 521-3, et les articles D.521-10 à D.521-11

Téléphone  
04 77 81 41 12  
Télécopie  
04 77 81 41 05  
Mél.

*Vu* le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

[ce.ia42-divel-sco@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia42-divel-sco@ac-lyon.fr)

*Vu* le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

11 rue des Docteurs  
Charcot  
42023 Saint-Etienne  
CEDEX

*Vu* la demande de changement des horaires d'entrées et de sorties de l'école que vous m'avez fait parvenir pour votre commune,

*Après* communication des horaires aux autorités organisatrices des transports,

*Après* consultation du Conseil départemental de l'éducation nationale le 5 juillet 2017

#### Arrête :

**Article 1** : Les horaires d'entrée et de sortie de l'école élémentaire publique de la commune de LORETTE sont arrêtés tel que :

LUNDI	8h30 11h30 13h30 16h30
MARDI	8h30 11h30 13h30 16h30
MERCREDI	
JEUDI	8h30 11h30 13h30 16h30
VENDREDI	8h30 11h30 13h30 16h30

**Article 2** : La liste des horaires d'entrée et de sortie des écoles publiques de la Loire sera publiée en annexe au règlement départemental et publiée sur le site internet de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire pour la rentrée 2017.

Pour la rectrice et par délégation,  
L'inspecteur d'académie-directeur  
académique des services  
de l'éducation nationale de la Loire

Jean-Pierre BATAILLER